Appel à manifestation d'intérêt pour améliorer la biodiversité en secteur agricole



L'ARB Centre-Val-de-Loire publie un appel à manifestation d'intérêt pour faire émerger un collectif d'exploitant·e·s agricoles motivé·e·s par la relation agriculture et biodiversité et prêt·e·s à expérimenter.

Recherche zone-test agricole

Du fait de l'importance des surfaces exploitées en Centre-Val de Loire, les activités agricoles façonnent les paysages et la biodiversité associée. Face à ce constat, l'ARB a organisé avec ses 22 structures membres, son **séminaire interne 2021 sur la thématique « biodiversité et agriculture »**.

À cette occasion, l'idée d'un **projet volontariste sur la réintégration de la biodiversité en secteur agricole** a fait consensus, avec le souhait qu'il soit porté par l'ARB du fait de son caractère fédérateur.

7 ans de test avec appui à la prise de risques

C'est aujourd'hui dans le cadre du financement du Life Biodiv'France (porté au national par l'OFB) que ce projet est lancé, avec un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour **faire émerger un collectif d'exploitants agricoles motivés par la relation agriculture/biodiversité et prêts à expérimenter**. Cela permettra de déterminer le secteur géographique où déployer ce projet.

Il s'agit d'**accompagner jusqu'en 2031 un territoire de plaine agricole, volontaire pour améliorer la biodiversité**. Il sera fait appel à différents leviers relatifs à la gestion des infrastructures agroécologiques et aux pratiques culturales (allongement de la rotation, réduction du recours aux produits phytosanitaires…). Ce travail aura pour particularité d'**évaluer quantitativement la prise de risques économiques des agriculteurs, inhérente aux changements de pratiques**. Il s'agira d'étudier la faisabilité et les modalités de mise en place d'une caisse de sécurisation.

Parallèlement, différents suivis seront réalisés afin d'évaluer dans la durée :

- Les **évolutions des infrastructures agroécologiques** (quantité, qualité, maillage) et de la biodiversité présentes sur le territoire ;
- Les **impacts agronomiques et économiques**.

Il s'agira d'en faire une **zone de pédagogie par l'exemple**, qui servira de référence pour le territoire régional et au-delà.

QUI PEUT CANDIDATER ?

- les structures animant des collectifs d'agriculteurs
- un regroupement d'agriculteurs

Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 31 mars 2024.

Liens utiles
Pour télécharger le dossier de candidature